

L'histoire continue et l'organisation Burgonde sera maintenue, des sièges épiscopaux créés, la Savoie passera ensuite à Louis le Débonnaire, Lothaire I, Lothaire II jusqu'en 869 où le royaume franc fut divisé.

Une bonne partie de l'Allobrogie revint à Charles le Chauve (870). Ce morcellement amena l'anarchie. Rodolphe, comte d'Auxerre, fils de Conrad, qui appartenait à la famille bavaroise des Welf, administrait la Bourgogne Transjurane au nom de Charles le Chauve.

En 888, durant une assemblée tenue en Valais à Saint Maurice d'Agaune, Rodolphe fut proclamé roi de Bourgogne.

Le second royaume de Bourgogne comprenait alors une partie de l'Helvétie, le Valais, le pays de Vaud, le Genevois, le Chablais, le Faucigny, la Tarentaise, la Bresse et la Franche-Comté. Le règne de Rodolphe I fut troublé par de nombreuses luttes et il fut contraint de remettre son royaume à son fils Rodolphe II qui devint roi en 911. Il fut nommé premier roi d'Arles avec l'annexion de la Provence à la Bourgogne, la Savoie devait suivre.

Son fils Conrad le Pacifique lui succéda en 937. Il dut faire face à l'invasion des sarrasins, peuple venu de Cyrénaïque et d'Espagne en 940. Les Seigneurs burgondes abandonnèrent le pays à l'envahisseur, mais Conrad les regroupa et vainquit les sarrasins en 952. Ces pillards furent refoulés dans les Hautes-Alpes. La présence, des sarrasins permit d'introduire en Savoie la civilisation arabe, de perfectionner la culture du blé noir et de propager l'usage des chiffres arabes.

A la suite de cette guerre contre les sarrasins, Conrad récompensa les puissantes familles féodales qui se formèrent en leur attribuant titres et terres en échange de leur appui. Les Sires de Faucigny, furent ils de ceux là ?

Rodolphe III le Fainéant succéda à Conrad le Pacifique en 993 et dut lutter contre les seigneurs de la Transjurane qui voulaient le déposer. Des guerres civiles éclatèrent, on se livrait au brigandage et Rodolphe, las de lutter, remit sa couronne en 1016 à son neveu Henri II, empereur d'Allemagne. A la mort en 1024 d'Henri II, Rodolphe appela sur le trône de Bourgogne pour le remplacer, Conrad II le Salique, fils d'Henri II. Rodolphe devait mourir en 1032.

La souveraineté trop lointaine de la domination impériale ne s'imposait plus, le royaume de Bourgogne se désagrège peu à peu, des puissances locales se constituèrent, de petits états se formèrent et le Faucigny qui était devenu un fief du Saint Empire sous Conrad le Salique en donnant l'autonomie aux petites principautés des Alpes, conquit son indépendance.

Le Faucigny forma alors une province indépendante avec Cluses pour capitale jusqu'en 1310, date à laquelle Bonneville la remplaça. Il englobait aux alentours du XIème siècle, la vallée de l'Arve, (sauf celle de Chamonix) la vallée du Giffre et quelques seigneuries en Chablais et Genevois.

C'est vers la fin du règne de Rodolphe le Fainéant que surgit la puissante et redoutable Maison de Faucigny, qui domina cette contrée durant près de trois siècles, soutien fidèle de l'Eglise, elle devait fournir des participants aux premières croisades mais surtout de nombreux prélats.

ARTICLES EXTRAITS DE LA LOI GOMBETTE

La Loi Gombette promulguée par Gondébaud a la particularité de reconnaître implicitement l'identité de condition entre Romains et Burgondes. Cela est sans doute lié à leur implantation pacifique en Sapaudia et à leur faiblesse numérique. Il faut cependant remarquer que cette société n'est pas égalitaire, elle conserve l'esclavage antique et maintient une stricte hiérarchie

Titre II, des homicides : si quelqu'un par une audace ou une témérité condamnable a osé tuer un ingénuus de notre région ou d'une nation quelconque ou seulement un esclave d'un roi d'origine barbare, il ne pourra expier son crime que par la perte de sa propre vie.

Titre IV, si un ingénuus, Burgonde ou Romain a volé un porc, une brebis, une ruche d'abeilles, une chèvre, il devra payer le triple de la valeur de l'objet suivant l'appréciation fixée pour cet objet et payer en plus une amende de 12 sous d'or. L'évaluation d'un porc est portée à 1 sou d'or, celle d'une ruche à 1 sou d'or, celle d'une chèvre à 1/3 de sous d'or. (article 4), si l'esclave d'un Burgonde ou d'un Romain a volé un des animaux dont nous venons de parler, on lui infligera la peine de 300 coups de bâton et son maître paiera pour son crime la simple valeur de l'objet volé sans amende.

Titre IX, si un Burgonde ou un Romain a dérobé quelque chose en employant la violence, ne fût-ce qu'un poulet, il sera condamné à payer 9 fois la valeur de l'objet, suivant l'appréciation que nous en avons faite.

Titre XIII, si un Burgonde ou un Romain a fait un défrichement dans une forêt restée en commun, il devra remettre à son copropriétaire un égal espace de terrain dans cette forêt.

Titre XXVI, quiconque aura, de quelque manière que ce soit, occasionné la perte d'une dent à un optimate Burgonde ou à un Romain de condition noble sera contraint à payer 15 sous d'or.

Titre XXIX, si quelqu'un dans une attaque à main armée ou dans la perpétration d'un vol a tué un marchand ou une autre personne, qu'il soit mis à mort. De plus, si les objets volés n'ont pas été retrouvés, la valeur simple en sera payée sur le produit de ses biens.

LA MAISON DES SIRES DE FAUCIGNY

Mais d'où vient cette maison des Sires de Faucigny, une des plus éminentes du moyen âge, qui a donné plusieurs hommes célèbres et dont l'histoire est liée à celle de Genève ?.

"Les Sires de Faucigny, (appelés "domini" seigneurs ou sires, selon l'auteur Ménabréa) occupaient le premier rang après les princes de la maison de Savoie, ils étaient nommés immédiatement après les Comtes de Savoie, les archevêques et les évêques " écrit le Chanoine Rannaud dans *"la Vie du Bienheureux Ponce de Faucigny"*.

A noter que le Faucigny fut érigé en baronnie lors du mariage d'Agnès de Faucigny avec Pierre de Savoie en 1234. Les dauphins ainsi que les princes de Savoie étaient aussi barons de Faucigny.

Leurs origines n'en demeurent pas moins très controversées et obscures.

Dans l'Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, le Comte E. Amédée De Foras, écrit : *"L'origine de la famille souveraine des Sires de Faucigny est aussi inconnue que celle des Comtes de Savoie et Genève. Elle se perd dans l'*